

# La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise  
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-  
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-



## Le technocrate sur la comète

La «Stratégie énergétique 2050» a pour but de sortir la Suisse de l'énergie nucléaire, mais aussi, dans la foulée du protocole de Kyoto, des énergies fossiles. Trois étapes sont prévues. La première devrait être mise en œuvre en 2020. Les Chambres fédérales en débattent actuellement. On évoque déjà un référendum, notamment du côté écologiste. La deuxième étape devrait entrer en vigueur en 2035, la troisième en 2050.

Les moyens? La réduction de la consommation globale d'énergie, l'optimisation de la production hydraulique et l'augmentation fortement subventionnée (achat au prix coûtant) des énergies renouvelables.

Les moyens des moyens? L'augmentation du prix des énergies fossiles (fiscalité «écologique»), l'amélioration générale de l'efficacité énergétique, l'assainissement des bâtiments – ce qui priverait les cantons de leur compétence en la matière –, la modernisation du réseau de distribution d'électricité, l'installation de «compteurs intelligents», l'accélération des procédures d'autorisation concernant la construction d'installations d'énergies douces (éoliennes, biomasse, etc.), entre autres.

La lecture du «Message relatif au premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique 2050» du 4 septembre 2013 engendre un malaise qui croît de page en page (il y en a 200). On plonge

dans un enchevêtrement sans fin de détails techniques et de prescriptions administratives. Peu à peu, le sentiment s'installe que les ingénieurs et les juristes qui ont conçu le document ont certes pensé à tout... mais qu'ils ont réduit ce tout, c'est-à-dire aussi les personnes, les entreprises, la société tout entière, à la question énergétique.

Ils n'imaginent pas que le peuple et les cantons pourraient rejeter le paquet, ni qu'un citoyen, soucieux de ses intérêts, pourrait ne pas se conformer à leurs incitations. Ils n'imaginent pas non plus que lesdites incitations pourraient déclencher des effets imprévisibles, voire aller à fins contraires. Ils font comme si leur texte était définitif, comme si les instruments de contrôle étaient parfaits, comme si les contrôleurs étaient des saints. Ils font comme si les progrès techniques étaient linéaires, prévisibles et maîtrisables. Pour eux, je veux dire pour ceux qu'il faut bien appeler des technocrates – c'est-à-dire des experts qui gouvernent –, l'avenir ne peut être qu'une extrapolation mécanique du passé récent.

On ne peut s'empêcher d'évoquer les «conceptions globales» produites au début des années huitante par une administration fédérale particulièrement prolifique: la conception globale des médias, la conception globale des transports, la conception globale de l'énergie. Un de nos amis chargé d'étudier cette dernière, avait commencé par la peser:

3,7 kilogrammes de papier, si sa mémoire est bonne!

Il fallut peu d'années pour se rendre compte que les auteurs de ces énormes pavés avaient eux aussi tout prévu, sauf ce qui s'est vraiment passé.

En 1998, l'Office fédéral de l'environnement publiait la «Conception paysage suisse», autre monument de planification administrative totale, centralisée et autoritaire. C'était l'œuvre de M. Philippe Roch, qui fut aussi un inspirateur actif de l'initiative Ecopop. La rationalité bureaucratique peut couvrir les dérives idéologiques les plus effarantes.

La «Stratégie énergétique 2050» s'inscrit dans la ligne exacte de ces illustres devanciers. Tout au plus sa partie législative et contraignante est-elle plus importante.

Il ne faut pas en vouloir aux auteurs du texte. Ils ne sont devenus des technocrates que par la carence des politiques, qui se contentent de tirer des plans sur la comète et s'en remettent pour le surplus à leurs services et à leurs experts. Cette carence est même telle que le Message ne fait pas la moindre allusion au fédéralisme et à la souveraineté suisse. Ces deux éléments constitutifs de l'alliance helvétique sont pourtant directement menacés par la mondialisation des échanges et par la dépendance énergétique actuelle et future qui en résulte. Qu'advient-il de la Suisse, de son indépendance et de sa défense armée si

son approvisionnement énergétique est réduit ou interrompu par des acteurs extérieurs? Et que se passera-t-il si le prix du kilowattheure importé continue d'être aussi bas qu'aujourd'hui, menaçant de faillite l'ensemble de nos producteurs d'énergie hydraulique? Ces questions cruciales ne sont jamais affrontées.

Nous n'allons pas reprocher aux auteurs d'un Message paru en 2013 de ne pas parler de la votation du 9 février 2014, qui a durci nos relations avec l'Europe et menace les accords bilatéraux, ni de la suppression en janvier 2015 du taux plancher qui entrave notre effort économique et induit les Suisses à acheter leur carburant à l'étranger, ni du rejet en mars 2015, par plus de nonante pour cent des votants, de l'initiative proposant de remplacer la TVA par une fiscalité écologique, ni des bisbilles sur l'Accord-cadre qui doit être signé avant que l'Union n'accepte de négocier l'accord sur l'électricité, ni de l'accélération extraordinaire de l'immigration déclenchée il y a quelques semaines par Mme Merkel et qui, si elle se poursuit, modifiera en profondeur notre manière de vivre.

Mais nous leur reprochons d'avoir fait preuve de myopie volontaire et d'orgueil en niant cette évidence que la politique est principalement faite de tels événements, lesquels échappent par définition à toute conception, si globale soit-elle.

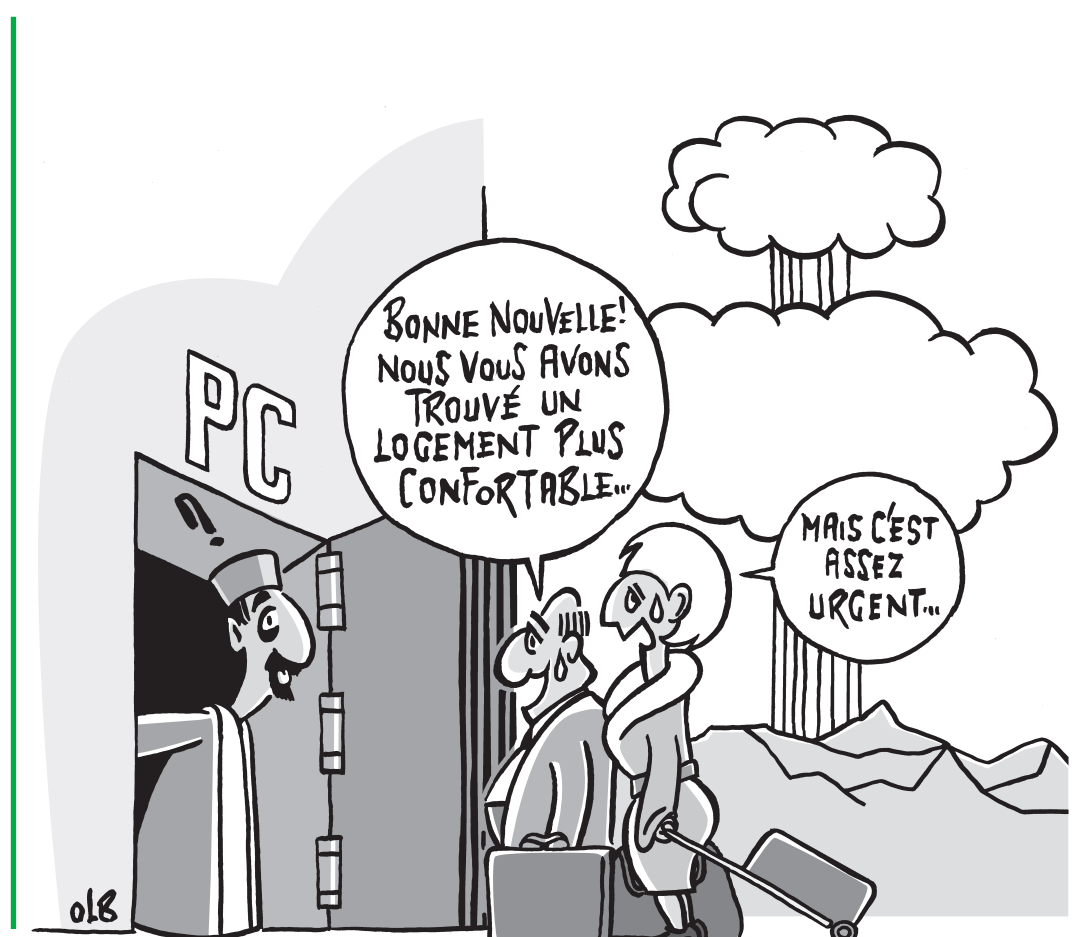
Olivier Delacrétaz

## Actualité de Marius Borgeaud

Certes, *La Nation* a déjà évoqué la très belle exposition du Musée de l'Hermitage consacrée à cet amoureux de la Bretagne originaire de Pully. Jusqu'à fin octobre, on peut admirer cette œuvre riche et plaisante, agrémentée d'ailleurs d'une découverte récente qui a rejoint l'exposition en cours de route, une version «anticipatoire» de la fameuse *Chambre blanche*, un tableau totalement inconnu des amateurs, intitulé *Petit déjeuner à Audierne*, jamais exposé ni reproduit. C'est courant avec Borgeaud, les chefs-d'œuvre sortent des greniers à mesure que sa notoriété augmente et, comme cette dernière n'arrête pas de croître, on n'arrête pas d'en découvrir. Pour susciter et organiser cette connaissance autour de l'œuvre, authentifier et documenter ce qui sort des placards, le peintre bénéficie de l'Association des Amis de Marius Borgeaud (AAMB). S'il existe des associations similaires pour d'autres artistes, peu sont aussi actives et dynamiques que celle-ci qui a fêté en 2013 son vingtième anniversaire. Depuis sa création, on ne

lui doit rien de moins qu'un film, un bulletin annuel, des voyages culturels, l'apposition de plaques commémoratives, sans oublier une demi-douzaine d'expositions et autant des livres qu'elle a réalisés intégralement ou en partie. Le dernier de ces ouvrages est sorti tout récemment et s'intitule *Marius Borgeaud, une fantastique aventure et la suite du catalogue raisonné*. Ce beau livre, véritable florilège, a bénéficié des plumes de spécialistes tels que Françoise Jaunin, Marina Ducrey ou Jacques Dominique Rouiller, mais encore de celles des écrivains Etienne Barilier et Pierre-Alain Tâche. Chose curieuse, il en ressuscite même puisqu'on y trouvera des textes inédits sous cette forme des regrettés Bernard Blatter ou René Berger. Un entretien figure aussi dans l'ouvrage avec feu le président de l'AAMB, le non moins regretté Jean-Claude Givel, mécène des arts et collectionneur, abruptement disparu le 23 août dernier. Cette actualité autour de Borgeaud est une des manières d'honorer son souvenir.

Yves Guignard





# Le temps du petit nombre

Les modernes n'aiment ni les limites, ni les frontières, ni les fins. Ils ont soif d'expansion, d'ouverture, de moyens d'obtenir « toujours plus ». Cette inclination à croire que tout est possible à l'homme n'est pas propre à notre époque. Les Grecs appelaient *hybris*, mot que nous traduisons par excès, démesure ou orgueil, cet instinct qui porte à s'affranchir des limites. *L'hybris*, qui consiste le plus souvent à violer les lois établies par les dieux, exige la vengeance de ces derniers, la *némésis*. Depuis des millénaires, les hommes abusent de leur liberté, des malheurs en résultent, mais les générations qui se succèdent n'apprennent rien et continuent d'outrager les divinités, malgré les avertissements.

Dans son dernier livre, *Le Temps d'Antigone* (éditions Xenia, Sion 2015), M. Eric Werner dirige notre attention sur des personnages qui ont résisté à leurs contemporains rongés par la démesure. Il y est bien entendu avant tout question d'Antigone, la résistante par excellence, héroïne de la pièce éponyme de Sophocle. Elle s'oppose à Créon, lequel a refusé, en dépit de l'usage le plus sacré, une sépulture à Polynice, traître à sa patrie. Créon ne sait pas *finir* une guerre. Pour lui la guerre continue, même si l'ennemi a été vaincu.

L'ouvrage de M. Werner livre des interprétations savantes et audacieuses des deux pièces les plus connues de Sophocle, *Antigone* et *Œdipe roi*, notamment des chœurs. M. Werner n'oppose pas le monde antique au monde chrétien. Antigone apparaît comme un personnage pré-chrétien, une sorte d'incarnation du divin. La figure du Fils prodigue est aussi mise en avant. L'auteur rapproche *l'hybris* et le péché originel.

Nous retenons des développements de M. Werner qu'il y a trois façons d'envisager l'existence. D'abord celle que nous appellerons pour simplifier « moderne » et athée. C'est celle de Créon, d'Œdipe, mais aussi celles des révolutionnaires comme Robespierre, Lénine ou Hitler, pour lesquels il n'y a ni dieux, ni nature humaine, ni lois non écrites, même s'ils s'en réclament occasionnellement par pure rhétorique. L'homme peut tout, il lui suffit de se mettre en mouvement, de vouloir, d'agir, de prendre du plaisir à oser transformer le monde.

A cette attitude s'oppose la vision traditionaliste, celle par exemple du devin Tirésias. Elle est marquée par la crainte des dieux, l'obéissance parfois aveugle aux lois et aux usages, la méfiance à l'égard de la nouveauté et de la liberté, l'immobilité, l'incapacité de

distinguer ce que la tradition contient d'essentiel et d'accessoire.

L'attitude médiane est celle d'Antigone, la rebelle. Les résistants ressemblent d'une part aux modernes en ce sens qu'ils croient à la liberté. Ils exercent leur autonomie, contrairement aux animaux et aux plantes incapables de sortir des limites fixées par la nature. En revanche, ils se distinguent d'eux parce qu'ils sont sensibles au mal. Ils savent qu'aucune bête n'est plus terrible que l'homme. Le péché originel n'est pas un mythe. Ils accueillent la parole divine. Antigone « ne prend conseil que d'elle-même, mais écoute Dieu en elle ». L'homme n'est pas la mesure de toutes choses, c'est Dieu, lequel constitue la limite suprême. La personne autonome choisit de se subordonner aux lois établies par Dieu, sinon elle s'expose à toutes sortes de maux effrayants.

Le moderne est libre, mais dépourvu de sagesse; le traditionaliste est

sage, mais inerte. Le résistant articule sa liberté à la volonté divine à laquelle il adhère de son plein gré. Il recherche le « point d'équilibre » entre son autonomie et la justice divine.

M. Werner évoque certaines figures historiques s'étant opposées aux manifestations de la folie humaine, notamment au nazisme, mais aussi à la Révolution française et à l'islamisme: Charlotte Corday, Sophie Scholl (de la Rose blanche), Claus von Stauffenberg (auteur de l'attentat du 20 juillet 1944 contre Hitler), Dietrich Bonhoeffer, Salman Taseer (gouverneur du Penjab, assassiné pour avoir pris la défense de la Pakistanaise chrétienne Asia Bibi), les lanceurs d'alerte (Chelsea Manning). La plupart de ces personnes savent que la résistance peut les conduire à la mort et acceptent de se sacrifier, même en violant des principes élevés. Ainsi Stauffenberg qui, désirent « éteindre la démesure nazie » et en supprimer

l'instigateur, divise l'armée allemande aux prises avec les Soviétiques et nuit à ses camarades de combat.

Et aujourd'hui ?

Notre époque balance entre l'obscurantisme et la folie du « toujours plus ». D'un côté, les écologistes idéologues, les antispécistes, les islamistes avides de vengeance, les fanatiques religieux; de l'autre, les adeptes du trans- ou du post-humanisme qui veulent supprimer la mort, ou les fanatiques de la croissance, de la consommation, de l'accumulation, du pillage de la planète et du mouvement sans repos.

Le besoin de résistants se fera sentir, mais ne nous faisons pas d'illusions: le chemin du juste milieu est le plus pentu. Comme le rappelle Eric Werner, le temps d'Antigone est le temps du petit nombre.

Jacques Perrin

## † Henry Bercher

Le bruit courait que son emploi du temps à l'UBS était divisé en trois parts égales: l'une consacrée à la Maison de Crêt-Bérard – dont il présida longtemps l'Association des Amis –, la seconde à la brigade des éclaireurs du Vieux-Mazel qu'il conduisit durant trente et un ans, et la dernière à la Ligue vaudoise et à *La Nation*.

Il prenait (ou feignait de prendre) des airs supérieurs face à nos débats intellectuels qu'il jugeait, dans la droite ligne de ses amis et prédécesseurs du Vieux-Mazel, oiseux, pas très virils et, finalement, trop éloignés de la vraie vie.

Cette posture anti-intellectualiste ne l'empêchait pas de réfléchir constamment à ce qui serait bon pour le Canton en général et pour la Ligue vaudoise en particulier. De temps en temps, il tirait de ses ruminations quelque sentence décisive, lentement énoncée, entrecoupée de « pâââ... » destinés à bien enfoncer l'idée dans la cervelle de son vis-à-vis. Ses remarques n'étaient pas toujours agréables à entendre, mais, en bon scout, il ne voyait pas pourquoi la vérité devrait prendre des gants.

A la mort de M. Regamey, il mit à notre disposition une vieille et poétique maison en dessus de Chardonne où nous pûmes examiner sereinement la situation et décider ce qu'il fallait faire pour continuer. Depuis lors, c'est là que, chaque année, nous passons

une nuit et un jour de novembre à préparer l'année politique qui arrive.

C'est à ce non-intellectuel proclamé que *La Nation* doit de vivre aujourd'hui encore d'une façon autonome. Il envoyait un abonnement à l'essai à toute personne nommée à quoi que ce soit dans le Canton, directeur scolaire, officier de l'armée suisse ou greffier communal, ainsi qu'aux correspondants occasionnels de « M. le Rédacteur ». Deux ou trois fois par année, il organisait, précédée par la lettre incitative d'un notable proche, une campagne de *La Nation* destinée aux habitants d'une région, aux membres d'une profession, aux personnes concernées par un article de fond ou de circonstance. Durant plus de vingt ans, il consacra des heures à peu près quotidiennes à ce labeur, relançant constamment la machine, secouant son réseau de collaborateurs. J'insiste: nous lui devons des centaines d'abonnements.

Là encore, la fidélité n'était pas un élément de morale abstraite, mais la pratique obstinée d'un effort qu'il jugeait nécessaire et que ni le temps ni les soucis personnels ne pouvaient éroder. Aucun mouvement politique d'opposition ne peut tenir le coup sans de tels hommes. Ils en sont les piliers. Nous disons toutes nos condoléances à sa famille et particulièrement à son fils, notre ami et collaborateur Olivier Bercher. Nous perpétuerons sa mémoire.

O. D.

## La Nation

Rédaction

Jean-Blaise RoCHAT / Cédric COSSY  
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)  
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch  
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

## Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est libre.

**7 octobre:** « Libraire, une profession à contretemps », avec Emanuel Landolt, libraire à la Louve.

**14 et 21 octobre:** Vacances scolaires

**28 octobre:** « L'avenir de l'enseignement de l'histoire dans l'école vaudoise », avec Olivier Meuwly, Dominique Dirlwanger et Axel Marion, historiens.

Informations sur [www.ligue-vaudoise.ch/mercredis](http://www.ligue-vaudoise.ch/mercredis)

Il n'acceptait pas que l'UBS, son employeur, prétende lui interdire de consommer du vin durant le repas de midi lors des séances de post-formation qu'il devait suivre Outre-Sarine. Il avait donc obtenu de son médecin une ordonnance lui prescrivant les deux décis nécessaires à sa bonne santé. Je crois qu'en fait, c'était l'idée même d'interdiction qu'il ne supportait pas, en particulier de la part de gens qui avaient, comme il disait, « le casque à l'intérieur de la tête ». Abstinant, il aurait probablement quand même commandé du vin à cette occasion, simplement pour le principe.



# Référendum contre le diagnostic préimplantatoire

Lors des votations fédérales du 14 juin dernier, le peuple et les cantons suisses ont approuvé la modification de l'article 119 alinéa 2 lettre c de la Constitution fédérale traitant de la procréation médicalement assistée. Nous avons appelé à rejeter cette modification.<sup>1</sup>

Rappelons que cette modification consiste dans le remplacement, à l'article précité, de quatre mots par six autres mots. L'ancien texte disposait: «(...) ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains pouvant être immédiatement implantés». Le nouveau texte dispose quant à lui: «(...) ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules humains nécessaires à la procréation médicalement assistée».

En vue de la mise en œuvre de cette modification constitutionnelle, le Parlement fédéral avait adopté, préalablement à la votation populaire, une véritable refonte de loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) – près de trente articles ajoutés ou modifiés – allant beaucoup plus loin que le projet du Conseil fédéral dans le sens de la libéralisation du diagnostic préimplantatoire (DPI).

Si la modification constitutionnelle avait été rejetée, cette refonte serait passée à la trappe. Mais puisque la modification constitutionnelle a été approuvée, la révision de la LPMA a été publiée le 1<sup>er</sup> septembre dans la *Feuille fédérale*. Un certain nombre d'associations de défense des personnes handicapées (telles Insieme et Cerebral), deux partis (UDF et PEV) et une cinquantaine de parlementaires fédéraux (de gauche comme de droite) ont décidé de lancer le référendum contre cette révision ultra-libérale de la LPMA.

Dans les paragraphes qui suivent, nous reprenons l'argumentation déjà développée dans notre article du mois de mai.

Avant de passer en revue les principales modifications apportées à la LPMA, il est nécessaire de rappeler les premières étapes de la conception. Tout commence par l'«imprégnation», c'est-à-dire la pénétration du spermatozoïde dans l'ovule. Il faut attendre une quinzaine d'heures pour que les noyaux de ces deux cellules fusionnent. Avant la fusion des noyaux, on parle d'«ovule imprégné»; à partir de la fusion des noyaux, on parle d'«embryon». La «migration» de l'embryon dans la trompe en direction de l'utérus dure environ cinq jours. Aux alentours du sixième jour intervient la «nidation» de l'embryon dans l'utérus.

La loi actuelle dispose: «Ne peuvent être développés hors du corps de la femme jusqu'au stade d'embryon que le nombre d'ovules imprégnés nécessaires pour induire une grossesse durant un cycle de la femme; ce nombre ne peut être supérieur à trois.» (art. 17 al. 1 LPMA) Il est interdit de développer in vitro un embryon au-delà du stade propice à la nidation (al. 2). Il est également interdit de congeler des embryons (al. 3). La loi actuelle autorise la congélation d'ovules imprégnés, mais seulement pour une durée de cinq ans (art. 16). Enfin, la loi actuelle prohibe le DPI: «Le prélèvement d'une ou plusieurs cellules sur un embryon in vitro et leur analyse sont interdits.» (art. 5 al. 3)

A l'origine, les techniques de PMA ont été développées pour résoudre certains problèmes de stérilité et permettre ainsi à certains couples qui en sont empêchés d'avoir des enfants. Puis, le développement du «génie gé-

netique» a permis de trouver dans les gènes l'origine de certaines maladies.

Le but du DPI est de soumettre les embryons à un «contrôle de qualité» avant de les implanter dans le corps de la femme, pour éviter que se pose ultérieurement la délicate question de l'éventuel avortement d'un embryon «défectueux». Alors que le Conseil fédéral souhaitait réserver le recours au DPI aux couples dont l'un des membres se sait porteur d'une grave maladie héréditaire (entre 50 et 100 cas par année), le Parlement a choisi d'ouvrir le DPI à tous les couples qui recourent à la PMA (environ 6'000 cas par année), même ceux qui y recourent à cause d'un «simple» problème de stérilité, sans que l'un ou l'autre membre du couple ne soit porteur d'une grave maladie héréditaire. On peut parier que, à brève échéance, des couples qui n'ont ni problème de stérilité ni maladie héréditaire grave revendiqueront, au nom de l'égalité de traitement, le droit de recourir à la PMA et au DPI, dans le but de s'assurer que leur enfant sera «génétiquement correct».

Dans l'état actuel de la technique, pour qu'une PMA avec DPI ait des chances raisonnables de déboucher sur une naissance, il faut développer au moins une dizaine d'embryons in vitro. La nouvelle loi ferait donc sauter les principaux garde-fous contenus dans la loi actuelle:

- on pourrait développer in vitro jusqu'à douze embryons;
- les embryons pourraient être congelés;
- la durée de conservation serait allongée à dix ans.

Avec 6'000 traitements par année et une réglementation aussi laxiste, nous aurions rapidement en Suisse des di-

zaines de milliers d'embryons congelés, dont les neuf dixièmes seraient condamnés à une triste fin (art. 16 al. 4 de la nouvelle loi): soit leur destruction pure et simple, soit leur utilisation pour la recherche scientifique, comme de vulgaires animaux de laboratoire.

Au motif d'«épargner aux couples une décision difficile»<sup>2</sup> – celle d'avorter ou non un embryon «défectueux» – on veut donner à un scientifique dans son laboratoire le pouvoir de décider de la vie et de la mort des embryons: c'est lui qui jugerait souverainement lesquels sont dignes de vivre, lesquels sont condamnés à la mort immédiate et lesquels obtiennent le sursis de la congélation.

En outre, le comité interpartisan d'opposition à la modification constitutionnelle approuvée en juin faisait valoir l'argument suivant, qui reste valable: «Aujourd'hui déjà, les parents sont soumis à une forte pression de justification lorsqu'ils refusent d'avoir recours à un examen prénatal ou refusent une interruption de grossesse malgré un embryon non conforme à la norme. [...] La seule mise à disposition de la procédure du DPI engendrerait une pression sociale pour l'utiliser.»<sup>3</sup> L'autorisation du DPI renforcerait à coup sûr la mentalité eugéniste de notre société.

En résumé: au lieu d'éliminer la maladie, le DPI élimine le malade. C'est donc tout le contraire d'un acte médical.

Pour tous ces motifs, nous invitons nos lecteurs à signer et faire signer la feuille de référendum encartée dans le présent numéro.

**Denis Ramelet**

<sup>1</sup> «NON au diagnostic préimplantatoire», *La Nation* n° 2018, du 15 mai 2015.

<sup>2</sup> Page 12 de la brochure explicative du Conseil fédéral en vue des votations de juin 2015.

<sup>3</sup> [www.non-au-dpi.ch/argumentaire](http://www.non-au-dpi.ch/argumentaire)

## Faire simple, bien et bon marché

Rien n'est trop beau pour nos bambins. Dans les crèches, pour langer, moucher et distraire les petits, il faut s'assurer la présence de diplômés ayant suivi le long cursus d'une Haute Ecole; lorsqu'il fut question de confier ces tâches, que les grandes sœurs accomplissaient tout naturellement jadis, à de «simples» titulaires d'un CFC ad hoc (trois ans de formation quand même!), les spécialistes en provenance des Hautes Ecoles crièrent au scandale. Quant aux «mamans de jour», même expérimentées, il leur fallut suivre des cours pour réapprendre ce qu'elles avaient fort bien fait avec leurs propres enfants.

Pour les plus grands, voici maintenant la saga de l'accueil parascolaire. Une initiative lancée par des politiciens bourgeois désireux de paraître modernes a fait inscrire dans la Constitution vaudoise, en 2009, que l'école à journée continue devait être instaurée, avec ce que cela suppose pour héberger et nourrir les élèves en attendant le retour dans les familles. Et depuis lors, les communes n'en fi-

nissent pas de chercher le moyen de se plier à cette exigence sans obérer leurs finances. Car les coûts sont très élevés: on parle de 400 millions aujourd'hui et de 650 millions quand tout le dispositif devrait être en place, pour les crèches et l'accueil parascolaire. En outre, afin d'atteindre une «masse critique» justifiant des installations onéreuses, il faut envisager des regroupements scolaires supplémentaires.

Cette pression fait gémir les communes, qui assument plus de 40% de la facture. Leurs associations, l'Union des communes vaudoises et l'Association de communes vaudoises, se sont pour une fois alliées afin de négocier avec l'Etat une augmentation de sa participation, qui passerait de 10% à 16% des coûts globaux. La démarche est liée à la réforme de l'imposition des entreprises (RIE), qui entraînerait de grosses pertes pour les communes dans leur ensemble, lesquelles cherchent donc à obtenir à la fois une compensation pour la diminution des recettes et un allègement pour l'accueil parascolaire. Mais l'Etat est dur à la détente.

Du côté des employeurs, qui ont volontairement offert une contribution substantielle pour les crèches et garderies il y a une dizaine d'années, les perspectives ne sont pas roses non plus. Car ils sont pris en otages par le régime rad-soc qui veut les obliger à doubler cette contribution, en échange de l'allègement fiscal de la RIE dont certains (certains seulement!) bénéficieraient. Le patronat ne devrait pas être soumis à une nouvelle ponction sans que des garanties lui soient données quant à l'évolution future du dossier et à l'organisation de l'accueil de jour.

Mais au fond, au lieu de se battre autour de la répartition des frais, pourquoi ne pas chercher à diminuer la facture? On peut être assuré que les réalisations officielles, telles que conçues aujourd'hui, supposent des infrastructures importantes, obéissant à des listes interminables de normes bureaucratiques et entraînant des regroupements scolaires eux-mêmes ruineux.

Faisons simple! Les Paysannes Vaudoises (dont la plupart ne sont

pas des agricultrices, mais de bonnes mères de famille qu'on trouve par dizaines en tous lieux) font des miracles à la cuisine. Demandons-leur, contre rétribution modérée, de préparer dans chaque village pourvu d'une école de grandes tartines, de belles soupes aux légumes, des haricots frais en été, secs (c'est encore meilleur) en hiver, des potées de choux avec du lard, des salades du jardin et de temps à autre, luxe suprême, des taillés aux greubons. Pour les locaux, il y a pratiquement dans chaque commune une grande salle, ou un battoir désaffecté, ou une vaste grange inoccupée qui feraient parfaitement l'affaire, au prix parfois de transformations légères. Elles ne seraient pas toujours aux normes? Eh bien, changeons les normes! Et faisons confiance aux gens de l'endroit.

Il serait bien d'apprendre à nos enfants que le pays ne doit pas étouffer sous le perfectionnisme administratif.

**Jean-François Cavin**



## Petit exercice de centralisation à l'usage des honnêtes Vaudois

L'édition de 24 heures du 9 septembre dernier nous apprenait que l'Office fédéral du développement territorial (ARE) avait fait recours contre le plan général d'affectation (PGA) de Montreux, car ce dernier prévoyait une compensation des nouvelles zones à bâtir avec des zones à bâtir créées avant la LAT de 1979 qui ne sont, aux yeux de l'Office fédéral, plus considérées légalement comme constructibles. Le 16 juin, la Municipalité de Montreux et le Conseil d'Etat avaient pourtant présenté ce plan comme exemplaire et comme premier PGA vaudois conforme à la nouvelle LAT.

«Je suis scandalisée! Les mots me manquent. Nous nous étions mises d'accord avec Doris Leuthard, il y a deux semaines à peine à Berne. Elle semblait avoir bien compris les contingences de notre canton en plein développement», a déclaré Jacqueline de Quattro.

Notre conseillère d'Etat est une politicienne honnête. Elle ne peut concevoir qu'une conseillère fédérale puisse ne pas respecter ses promesses. Elle avait visiblement déjà cru à la fameuse lettre envoyée par cette même politicienne au Conseil d'Etat avant la votation. Jacqueline de Quattro avait alors

soutenu cette révision législative. Elle avait du déchanter à la publication de l'ordonnance d'application<sup>1</sup>. Les promesses de Mme Leuthard n'engagent que ceux qui les croient.

Si notre conseillère d'Etat avait traité d'aménagement du territoire dans sa pratique d'avocate, elle n'aurait certainement pas été aussi surprise. En effet, le Tribunal fédéral a développé une jurisprudence importante qui précise que les zones constructibles déterminées par des plans d'affectation qui ont été adoptés avant l'entrée en vigueur de la LAT en 1980 (et parfois même après) et qui ne sont pas conformes à ses principes ne sont pas considérées comme des zones à bâtir au sens de cette loi. Les cantons sont d'ailleurs généralement contents d'invoquer cette règle prétoriale pour refuser toute indemnité dans ces cas qualifiés de «refus de classement en zone à bâtir» et non de déclassements.

De même, notre Haute Cour estime qu'un propriétaire, n'ayant développé aucun projet de construction sur sa parcelle dans un délai d'une quinzaine d'années depuis sa mise en zone,

n'a droit à aucune indemnité en cas de déclassement, car il a démontré qu'il n'avait pas l'intention de faire usage des droits alloués, d'autant que la mise en zone vise à la construction dans un délai de dix à quinze ans.

La position de l'ARE concernant Montreux est certes incompréhensible par rapport à l'un des buts fixés par la LAT qui est de densifier les villes, mais parfaitement logique en termes juridiques et peu surprenante de la part d'un office qui a montré son dogmatisme aménagiste et qui n'a donc que faire des contingences cantonales.

Le recours au Tribunal fédéral annoncé par Mme de Quattro risque de n'avoir pour effet que des coûts pour la collectivité.

Si notre conseillère d'Etat avait étudié le texte légal soumis à l'approbation du peuple, elle ne serait pas non plus surprise que les mots de la conseillère fédérale soient sans influence sur la position de la Confédération. En effet, la révision législative donne expressément le pouvoir aux techniciens de décider du «classement de terrains en zone à bâtir, notamment pour la manière de calculer le besoin de telles zones». C'est donc l'administration qui décide<sup>2</sup>.

Le nouveau PGA de Montreux n'est que le cas le plus frappant de nombreuses interventions des ayatollahs

de l'ARE dans la politique territoriale vaudoise. Ces ingérences prouvent que la révision de la LAT adoptée en 2013 est centralisatrice, inconséquente, technocratique et pernicieuse.

Dans le contexte actuel, nous proposons quelques actions à entreprendre immédiatement:

- Pour l'Etat de Vaud, non seulement soutenir toute tentative au niveau du parlement fédéral et de la conférence des directeurs cantonaux pour revenir sur les nombreuses dispositions délétores de cette loi, mais également mettre tous les moyens en œuvre pour faire adopter aussi rapidement que possible un nouveau plan directeur cantonal et un système de compensation des avantages et inconvénients majeurs des mesures d'aménagement (taxation des plus-values liées à un classement). Si ce n'est pas fait d'ici trois ans et demi, plus aucune nouvelle zone à bâtir ne pourra être créée dans le Canton, avec ou sans compensation.
- Pour les particuliers détenant des terrains en zone à bâtir, déposer immédiatement une demande de permis de construire.
- Et pour tous les citoyens, réfléchir à deux fois avant de voter en faveur du transfert d'une nouvelle tâche, même minime, à la Confédération.

Olivier Klunge

<sup>1</sup> Notre article du 30 mai 2014, *La Nation* n° 1994.

<sup>2</sup> Notre article du 8 février 2013, *La Nation* n° 1960.

### La Vanité, dernier film de Lionel Baier

Le titre du dernier film de Lionel Baier fait référence à un tableau de Holbein le jeune, *Les Ambassadeurs*, où, par anamorphose, un os de seiche se mue en crâne humain, selon l'angle du regard porté. C'est aussi une métaphore de la vanité de la vie d'un architecte aigri et hautain qui a choisi de faire appel à une association de suicide assisté, convoquée la nuit de Noël dans un motel décrépit dont il est l'auteur.

Le film se déroule en huis-clos théâtral – un rideau cramoisi en souligne le côté rituel – entre trois personnages, le désespéré, l'assistante et un jeune prostitué russe occupant la chambre contiguë. L'excellent trio d'acteurs (Patrick Lapp, Carmen Maura, Ivan Georgiev) nous entraîne, à travers des re-

bondissements bien rythmés, dans les méandres des relations de plus en plus complexes entre les protagonistes: rien ne se passe comme prévu.

Malgré la solennité du thème choisi et la sublime musique de Chostakovitch, le film se présente plutôt comme une comédie dramatique, avec des pointes d'humour soigneusement distillées. Le suicide assisté n'est pas le sujet du film mais le prétexte à développer une thématique sur le désir et sur la mort. Lionel Baier n'est pas un idéologue mais un esthète, mieux, un poète: la fin de ce conte promène le spectateur dans une ville de Lausanne nocturne, à la façon d'une coda réveuse.

Jean-Blaise Rochat

### Soirée Davel

La Société vaudoise des officiers a le plaisir d'inviter les lecteurs de *La Nation* à la «Soirée Abraham Davel» qui se déroulera

Mardi 20 octobre 2015 à 19h00,  
à l'Espace de la Milice,  
Arsenal de Morges

La SVO a choisi la date de la naissance d'Abraham Davel, le 20 octobre 1670, pour réunir désormais chaque année ses membres autour d'une thématique d'actualité. Cette année, notre Canton et la neutralité sont à l'honneur. 2015 est en effet l'année de la commémoration de la Bataille de Marignan, premier jalon de la neutralité, et du traité de Vienne de 1815 qui définit la neutralité armée et l'indépendance de la Confédération vis-à-vis des puissances étrangères. A cette

occasion, la SVO aura le plaisir d'accueillir:

- M. Olivier Meuwly, historien, sur les «Mythes de l'histoire vaudoise: une réponse aux incertitudes de l'avenir?»
- Mme l'ambassadeur Pascale Baeriswyl, vice-directrice du droit international du DFAE, sur le thème: «200 ans après le Congrès de Vienne – signification de la neutralité pour la Suisse en 2015.»

Un apéritif sera offert à l'issue de la manifestation à l'ensemble des participants

Les lecteurs intéressés sont priés de s'inscrire sur le site de la SVO: [www.ofvd.ch](http://www.ofvd.ch) ou auprès de [secretaire.svo@ofvd.ch](mailto:secretaire.svo@ofvd.ch), en précisant le nombre de participants.

E. H.



### Méfiance, méfiance, méfiance

Certains journalistes prétendent s'alarmer des initiatives de «réinformation» lancées un peu partout en marge du clergé médiatique, le plus souvent sur internet, par des particuliers plus ou moins organisés, plus ou moins soigneux, plus ou moins subtils, plus ou moins délicats, plus ou moins intelligents. Ces sites, dit-on, véhiculeraient des informations souvent inexactes ou biaisées. Certains journalistes se demandent si une réponse ne consisterait pas à «produire de l'information crédible».

Il faut être sacrément gonflé pour s'exprimer ainsi, après avoir produit pendant des décennies des quantités industrielles d'informations inexactes et biaisées, parfois par négligence, souvent par volonté d'orienter les sentiments du public. Si des «laïcs» lancent aujourd'hui, parfois maladroitement, des sites d'information *alternative* (au vrai sens du terme), c'est bien parce que les professionnels ont perdu toute crédibilité en nous infligeant pendant trop longtemps leur indigeste soupe idéologique.

Cela étant – et nous le disons à regret –, leur constat n'est pas totalement dénué de pertinence. Il est désespérant de voir comment des gens de bonne volonté, persuadés d'avoir un esprit critique vis-à-vis des médias

officiels, en sont souvent cruellement dépourvus face à des informations qui flattent leurs convictions – tandis qu'ils contestent systématiquement tout ce qui ne leur convient pas, même lorsque c'est hélas vrai. Est-ce si pénible d'admettre que la vérité doit être *recherchée*, et non déduite de nos propres préférences? Si l'on veut être sérieux, il faut commencer par *toujours tout mettre en doute*, même ce qui nous plaît – surtout ce qui nous plaît!

### LE COIN DU RONCHON

En disant cela, nous nous souvenons avec respect de l'un de nos professeurs d'histoire au Gymnase de Burrier, qui devait être plutôt de gauche mais qui nous disait: «Posez-vous des questions critiques sur tout ce que l'on vous dit, même sur ce que moi je vous dis.» Cet homme aurait pu être un bon journaliste.

Soyez donc méfiants, sceptiques, critiques... même envers ce qui figure dans *La Nation*! L'essentiel est que vous la lisiez et la fassiez lire à d'autres.